

Protocole sanitaire Ecole La Fontaine Calais

L'épidémie due au coronavirus Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Informations et FAQ pour les parents d'élèves

En vue de la réouverture de l'école La Fontaine lundi 18 mai 2020

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour à l'école de leurs enfants.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le protocole sanitaire prescrit par le Ministère de l'Education Nationale pour la réouverture des écoles primaires repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**



Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains de la part des enseignants.**

Toutefois, **il est indispensable que les parents aient sensibilisé et entraîné leurs enfants à de nombreuses reprises avant le retour à l'école sur le lavage des mains.**

Une sensibilisation à la représentation du mètre minimum de distance est aussi nécessaire.

Foire Aux Questions pour les familles

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentrée de tous les enseignants.

Les élèves du CP au CM2 rentreront le 18 mai.

La reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles, ce qui signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison (voir question Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ? » Par contre, si vous avez choisi de remettre votre enfant à l'école, il vous faut remplir la demande de scolarisation, et signer l'engagement (vous recevrez ce document par mail)

Combien d'enfants seront-ils accueillis en même temps ?

Ce sont 27 enfants qui seront accueillis le 18 mai, du CP au CM2.

Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

L'école ne pourra pas être à la carte. Les places en accueil sont limitées. Le choix de remettre leur enfant à l'école, effectué par les familles lors du sondage, a été pris en compte et a permis de mettre en place une organisation dans les classes (tables, chaises, matériel étiquetés au nom de votre enfant). Vous vous engagez à le scolariser jusqu'à la fin de l'année, sous réserve de perdre votre place.

Toute demande exceptionnelle de retour à l'école non précisée par ce sondage devra être dûment motivée. Elle sera étudiée avec beaucoup d'attention et de bienveillance.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Votre enfant arrivera selon le planning suivant :

- 8h35 : CP 13h35 l'après-midi
- 8h40 : CE1CE2 13h40 l'après-midi
- 8h45 : CM1CM2 13h45 l'après-midi

Il vous sera demandé de respecter au maximum ce planning. Le portail fermera à 8h50.

Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'à la porte de l'école ?

Oui, vous pourrez toujours accompagner votre enfant jusqu'à la porte mais il vous faudra alors respecter les règles de distanciation physique et ne pas rester devant l'école une fois que votre enfant sera entré. Vous ne pourrez pas entrer dans l'école tant qu'il y aura des élèves.

Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

Tous les élèves se rendront directement dans leur classe lors de leur arrivée à l'école après être passés aux toilettes pour se laver les mains. Pour cela, ils emprunteront le chemin qu'ils empruntent habituellement pour remonter lors des fins de récréation. Les portes seront tenues ouvertes pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées. Ils seront surveillés dans leurs déplacements par un membre de l'équipe pédagogique de l'école.

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter les règles sanitaires nationales à savoir :

- distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
- application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
- port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école quand ils ne peuvent respecter les règles de distanciation physique

Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades.

Des sens et des horaires de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, une place définie sera donnée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Les enfants ne pourront en bouger tant qu'ils seront en classe, la réalisation d'activités de groupe ne sera donc plus possible.

Les tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes.

Le mobilier non nécessaire sera neutralisé par une signalétique spécifique pour que les enfants n'y aient pas accès.

Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, votre enfant devra emprunter un chemin dans la classe qui lui permette de rester à distance des autres. Il devra se laver les mains **avant** et **après** son passage aux toilettes.

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur du local.

Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?

Les conditions de restauration ne seront plus assurées comme en temps normal. Il faudra envisager d'autres solutions.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

La restauration aura lieu dans le réfectoire.

Ils s'installeront à table une place sur deux, jamais en face l'un de l'autre, trois enfants occuperont donc une table de 8 : deux sur les extrémités gauche et droite d'un côté de la table, un sur la place centrale de l'autre côté de la table.

Les élèves veilleront à conserver leur verre et leurs couverts et à ne surtout pas toucher ceux des autres.

Les tables devront impérativement être désinfectées avant chaque repas, entre deux élèves et après le repas.

Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ? A voir avec la mairie

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique, oui, les enfants bénéficieront bien de récréations qui seront organisées par groupes (voir question Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?)

Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pause en classe.

Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement (voir question Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?)

Les récréations seront échelonnées sur deux groupes afin de respecter au maximum la distanciation entre élèves.

À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de balle, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer, osselets, ...).

S'il descend avec de quoi colorier ou lire, il ne pourra prêter ni ses feutres ni son livre à un autre élève.

Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?

L'école finira à 16h45 pour tous.

Si votre enfant allait à l'aide aux devoirs, celle-ci ne sera pas remise en place.

Si votre enfant allait à la garderie, celle-ci ne sera pas remise en place.

Afin de permettre la sortie des enfants en limitant la distanciation physique, nous utiliserons deux portes de l'école suivant la répartition ci-dessous :

- les CP sortiront au niveau de la porte de Mme Debove, comme d'habitude.
- les CE1/CE2, les CM1/CM2 sortiront au niveau du portail de l'école comme d'habitude mais en divisant le flot. En 1^{er} les élèves de Mme HUEZ du rez de chaussée, ensuite les élèves de Mme RICQUART à l'étage et enfin les élèves de Mme ANDRE, également à l'étage.

Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera de respecter le protocole sanitaire, ce qui demandera beaucoup de temps. Les enseignants renforceront les compétences français et mathématiques et les domaines de découverte du monde.

Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (voir question Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?).

Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant, dans l'immédiat. Le travail avec correction immédiate sur ardoise sera favorisé.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel.

Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Non, aucune activité que nous pourrions proposer ne permet de respecter les règles sanitaires mises en place, votre enfant ne pourra donc pas bénéficier d'un enseignement de l'EPS.

Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?

Les enseignants poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Cependant, ils seront également en classe, ils ne pourront donc pas répondre aux messages et mails immédiatement. Les parents qui le souhaitent pourront demander à venir chercher les photocopies des exercices vraiment nécessaires à la faisabilité du travail. Il vous faudra privilégier, l'écriture sur l'ordinateur, ou sur cahier. Un rendez-vous leur sera donné hors temps de présence des élèves (une ou deux fois par semaine), en fonction des enseignants. Ils ne pourront pas rentrer dans l'école.

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- à son arrivée dans l'école ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?

Oui, votre enfant pourra utiliser du gel hydroalcoolique et oui, vous pourrez lui fournir un flacon. L'utilisation de ce gel se fera sous surveillance d'un adulte.

Cependant, l'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas conseillée aux enfants, il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque s'ils ne peuvent réaliser une distanciation physique.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Oui, vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque mais les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas. Si votre enfant mange à la cantine, il faudra lui fournir deux masques afin de pouvoir en changer après le repas, ainsi qu'une pochette fermée pour pouvoir ranger le masque utilisé si c'est un masque réutilisable.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves.

Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...

- points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, téléphone ...
- matériel utilisé, supports pédagogiques, ...

Les poubelles seront vidées tous les jours.

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

Les tables et les chaises seront nettoyées chaque jour.

Comment les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux se fera de manière approfondie en deux étapes :

- un nettoyage à l'aide d'un détergent usuel,
- une désinfection à l'aide d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.

Si la mairie utilise un produit combiné (nettoyant et désinfectant en même temps) conforme à la norme 14476, un seul passage sera possible.

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classe seront aérées avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ? Votre rôle sera important !

- en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants ;
- en prenant la température de votre enfant tous les matins ;
- en respectant les horaires de dépose et reprise de vos enfants ;
- en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école ;
- en **ne mettant pas votre enfant à l'école** s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus :
 - de la fièvre,
 - une sensation de fatigue,
 - une toux sèche.
 - des courbatures et des douleurs,
 - une congestion nasale ou un écoulement nasal,
 - des maux de gorge,
 - des diarrhées,

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome.

Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?

Oui, votre enfant pourra être mis à l'école mais le personnel ne pourra être tenu pour responsable s'il devait tomber malade et que la maladie s'aggravait. Vous prenez cette décision en votre âme et conscience en connaissant les risques de rescolariser un enfant qui présente une contre-indication médicale. Votre enfant pourra porter un masque (voir question Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?) si vous le souhaitez mais également si le personnel, sur avis du Médecin scolaire, devait juger nécessaire cette disposition.

Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école.

La procédure sera également :

- d'éviter les contacts.
- d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

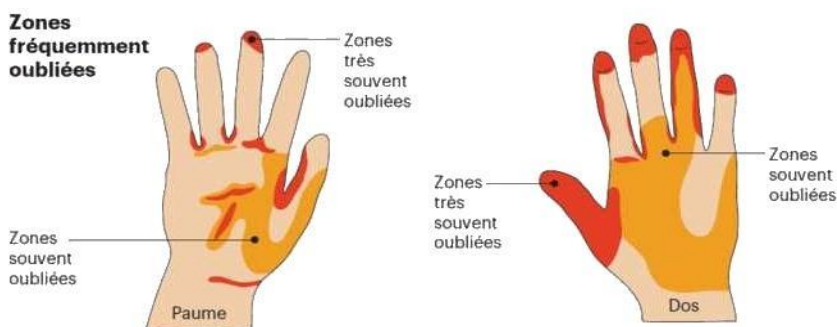
Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu ont été supprimées pour limiter le brassage des populations.

De même, dans la mesure du possible, l'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents sauf circonstances très exceptionnelles. Si les parents devaient avoir accès à l'établissement, cette entrée devrait, dans la mesure du possible, se faire après le départ des élèves et avant la désinfection des locaux.

Se laver les mains





Viens te laver les mains avec ...

HUGO, l'Escargot



et ses copains

CLEMENT
Le Serpent



LEON
Le Hérisson



HUBERT
Le Pivert



BERTRAND
l'Eléphant



JOJO et FREDO
les crabes
jumeaux



NICOLAS
le Koala



Mai 2008 M&J Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florance M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin